

Reconnaissance des acquis et des compétences

Formation générale des adultes

Épreuves synthèses :

- Anglais, langue seconde (*Prior Learning Examination*)
- Français, langue seconde

Rencontres nationales – mai 2019

Sommaire



- Bref rappel
- Présentation des nouvelles épreuves synthèses
- Règles de sanction
- Codes par matières
- Financement
- Guide d'administration
- Guide du candidat
- Guide de correction

Bref rappel

- Les épreuves actuelles sont basées sur les anciens programmes d'études de la formation de base diversifiée (FBD).
- Elles servent à évaluer les apprentissages de la 3^e, 4^e et 5^e secondaire ainsi que de la 5^e secondaire enrichie.
- Six unités correspondant au niveau réussi sont attribuées pour la délivrance du diplôme d'études secondaires (DES).

Présentation des nouvelles épreuves synthèses

- Une épreuve qui évalue le niveau de scolarité de la 4^e secondaire et qui octroie 4 unités obligatoires pour la délivrance du DES;

ET

- Une épreuve qui évalue le niveau de scolarité de la 5^e secondaire et qui octroie 4 unités obligatoires pour la délivrance du DES.

Présentation des nouvelles épreuves synthèses *(Suite)*

- Elles respectent les nouvelles exigences de sanction du régime A3 (2010).
- Elles ont été développées selon l'approche par compétences conforme au programme d'études de la formation de base diversifiée (FBD) en formation générale des adultes (FGA).
- Trois compétences sont évaluées.
- Chaque épreuve synthèse comporte deux parties.

Présentation des nouvelles épreuves synthèses (*Suite*)

Épreuve synthèse Anglais, langue seconde	1 ^{re} partie	2 ^e partie	Épreuve synthèse Français, langue seconde	1 ^{re} partie	2 ^e partie
Compétence 1 Interagir oralement en anglais		40 %	Compétence 1 Interagir oralement en français		40 %
Compétence 2 Réinvestir sa compréhension des textes	15 %	15 %	Compétence 2 Comprendre des textes variés (à l'écrit et à l'oral)	30 %	
Compétence 3 Écrire et produire des textes variés	30 %		Compétence 3 Écrire et produire des textes variés	30 %	
Durée	180 minutes	60 minutes	Durée	180 minutes	60 minutes

Règles de sanction

- Le seuil de réussite est fixé à 60 %.
- Lors d'un échec à une épreuve, une ou des reprises sont permises (Info/Sanction 16-17-11).
- Les codes-matières comportent 4 unités chacun.

Financement

- Se référer aux règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires.

Guide d'administration



- Un guide sera mis à la disposition du personnel des commissions scolaires et des centres d'éducation des adultes. Il présentera entre autres :
 - la nature de l'épreuve synthèse;
 - une description de l'épreuve;
 - les modalités administratives.

Guide du candidat



- Un guide expliquant l'épreuve synthèse sera mis à la disposition des adultes. Il comprendra, entre autres :
 - les conditions d'admission;
 - une description de l'épreuve synthèse;
 - la préparation aux tests;
 - les grilles d'évaluation.

Guide de correction



➤ Un guide sera mis à la disposition du personnel enseignant.

Il présentera entre autres :

- la démarche générale de l'évaluation;
- une brève description de l'épreuve;
- les consignes pour la correction et l'évaluation;
- les clés de correction;
- les grilles d'observation et d'évaluation;
- la fiche de consignation des résultats.

MERCI !



Richard Viger
Responsable de la reconnaissance des acquis
et des compétences
Direction de l'éducation des adultes et de la formation continue
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
richard.viger@education.gouv.qc.ca